

LE JOURNAL DE GOLINHAC



BULLETIN MUNICIPAL N°5

Sommaire

1 *Le mot du Maire*

2 *Les infos mairie :*

- p 2- Travaux et achats
- p 4- Actualités
- p 6- Inauguration oeuvre
- p 7- Permis de construire
- p 9- Conseils municipaux
- p 9- Etat civil
- p 10- Intercommunalité
- p 12- SMICTOM

13 *Trouve ton galet Ogénie*

14 *Le Geste éco-citoyen*

15 *La vie du village*

16 *Portraits*

17 *Culture*

18 *Bibliothèque et Associations*

21 *Un peu d'histoire locale*

NUMEROS UTILES

MAIRIE

Tél : 05 65 44 50 12

Fax : 05 65 44 52 40

Adresse : Le Bourg 12140 Golinhac

Mail : golinhac@orange.fr

Site : <https://notremairiegolinhac.fr> (en cours de réalisation)

Page facebook : commune de Golinhac

le maire et ses conseillers sont à votre écoute, n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du secrétariat

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00

Les 1^{er} et le 3^{ème} samedi du mois : de 8h30 à 12h00

COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMTAL LOT & TRUYERE

18 avenue Marcel Lautard 12500 Espalion

05 65 48 29 02 - mail : secretariat@3clt.fr

Site : comtal-lot-truyere.fr

CENTRE SOCIAL RURAL D'ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE

3 rue du collège 12140 Entraygues-sur-Truyère

05 65 44 49 57

centresocial.entraygues@wanadoo.fr

ESPACE EMPLOI FORMATION

05 65 44 49 58 - pre.entraygues@orange.fr

ADEL Association pour le Développement Local

MISSION LOCALE le 2^{ème} vendredi du mois sur RDV uniquement

05 65 73 85 85

ASSISTANTES SOCIALES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les mardis de 9h30 à 11h30 sur RDV uniquement

05 65 73 04 00

ASSISTANTES SOCIALES MSA 1^{er} jeudi du mois sur RDV

05 65 75 76 40

CPAM les lundis de 15h à 16h

POINT INFO SENIORS 1^{er} vendredi du mois de 9h30 à 12h

sur RDV uniquement - 05 65 48 92 83

ADMR D'ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE

16 Quai du Lot 12140 Entraygues-sur-Truyère

05 65 61 62 21

TRESORERIE D'ESPALION

Via Podensis 4-6 Avenue d'Estaing 12500 Espalion

05 65 44 02 05

SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC (service usagers-eau potable)

9 rue des Artisans - ZA le Fargal

05 65 47 97 20

mail : usagers.smaepmr@orange.fr

www.smaep-montbazens-rignac.fr

GENDARMERIE D'ENTRAYGUES

1 chemin de la Roussilhe 12140 Entraygues-sur-Truyère

05 65 44 50 03

LE MOT DU MAIRE

Chers Golinhacoises et Golinhacois,

Le printemps est là... le nouveau bulletin municipal également !

Nous sommes heureux de vous en faire part, ainsi que de toutes les nouvelles qu'il relate.

Depuis le dernier bulletin «spécial fêtes» et la cérémonie des vœux début janvier, j'espère que vous découvrirez (ou lirez à nouveau !) avec plaisir les nouvelles de votre cher Golinhac, tant sur le plan communal, que sur le plan citoyen ou associatif.

Ce début d'année aura été bien spécial et bien difficile pour bon nombre d'entre nous : crises économique, climatique ... Sachons garder espoir, notamment à notre échelle communale pour un quotidien commun le plus agréable possible à Golinhac.

La nature repart, la saison touristique et commerçante recommence, la vie associative continue plus forte que jamais. Retrouvons avec plaisir la saison estivale !

Je vous souhaite un beau printemps, accompagné de toutes ses belles promesses, ainsi qu'une bonne lecture !

Alexandre BENEZET,
Maire de Golinhac.



Bonne nouvelle !

Le Rallye du Rouergue revient à Golinhac cet été !

Il s'agit de la spéciale « Golinhac – Entraygues-sur-Truyère » avec son passage emblématique au Poteau.

Une spéciale mythique qui a été longtemps un des emblèmes du Rallye du Rouergue dans les années 80.

Alors rendez-vous le vendredi 7 juillet 2023 à partir de 10h30.

Départ de la spéciale dans le village, direction Notre Dame des Hauteurs, Le Poteau, Route départementale 904 et arrivée à Entraygues sur Truyère.

LES INFOS MAIRIE

Les travaux et achats

Crépi de la maison Delmas



Un ravalement de façade bien nécessaire a été réalisé dans le bourg (maison anciennement Delmas).
Les huisseries et volets ont également été repeints.
Les travaux de crépi ont été effectués par l'entreprise Burguière maçonnerie et la peinture par l'entreprise AP2B (Aveyron Peinture Barriac Burguière).
Un rafraîchissement qui dynamise le coeur de village.

Changement d'un chauffe-eau et d'une douche

Courant janvier un nouveau chauffe-eau et une nouvelle douche ont été installés dans le logement communal occupé par Ruddy et Sandrine Célérier. Le chauffe-eau a été acheté et installé par l'entreprise Ferrary à Entraygues.

Travaux à l'auberbe la Bastide d'Olt

Une douche a été refaite.
Il a aussi fallu faire intervenir un plombier pour réparer une fuite sur une canalisation.

Achat de tonnelles

La mairie a fait l'acquisition de 3 barnums. Ceux-ci mesurent 3m X 3m, ils sont blancs et disposent de parois avec fenêtres.
Ils sont équipés de lests et de sacs de transport.
Comme les tables et bancs achetés précédemment, les habitants et associations pourront les emprunter lors de leurs fêtes ou manifestations. Une caution sera demandée par la municipalité.

Installation d'un poêle

Dans le logement occupé par la famille De Ruta, l'insert n'était plus en conformité. La municipalité a donc procédé à la démolition de la cheminée. Un poêle a été acheté chez InterDistribution qui a fait intervenir un de ses sous-traitant pour l'installation d'un gainage et du poêle.



Abattage d'arbres

Par souci de sécurité et d'accessibilité, les sapins qui bordaient le terrain de quilles et l'aire de jeux pour enfants ont été abattus.
Ces arbres étaient pour la plupart malades et risquaient de tomber. D'autre part cet abattage facilitera de futurs travaux d'aménagement au niveau du local des quilles.



Visite de l'ardoisière La Bleue du Cayrol

Le 14 octobre, M. le Maire et ses adjoints, accompagnés des architectes de Coco Architecture, ont visité l'ardoisière La Bleue du Cayrol.

Cette visite se faisait dans le cadre de la rénovation des anciens couvent et école. Visite instructive, très intéressante, qui a permis de conforter certains choix pour le projet.

Déjà 2 ans que la municipalité travaille sans relâche. Et même si cela n'est pas visible pour l'instant, ça avance !

Car choisir pleinement du circuit court, du local, de l'artisanal, de «l'écolo», ça prend du temps mais, c'est si passionnant !



Elagage

Fin février avait lieu une mission élagage sur une partie de nos routes ! Agents communaux et élus se sont mis à l'œuvre. Le but : éclaircir les routes qui se salissent vite sous la végétation, s'abîment à l'ombre, dégèlent moins l'hiver et sont parfois soulevées par les racines. Ajoutons à cela le risque de chute de branches par grand vent. Un chantier important d'une semaine : 8,2 kms de routes dégagées dans les secteurs du Relais, la Prade, les Gandalgues, la Brousse, la Lande, Massip et toute la descente de Castailhac. Travail mené en étroite collaboration avec notre Intercommunalité ainsi qu'avec l'entreprise GCTS Servant d'Entraygues sur Truyère. Ces routes dégagées seront donc prêtes à être refaites dès cet été 2023. Bonne route.....!



Remise en état de la serre communale

Fin février, des bénévoles ont rénové la serre communale dans le cadre d'un projet jardinage avec le Foyer Rural.

Une convention a été mise en place entre la Mairie et le foyer rural. La Mairie prête gracieusement cette serre, et en échange, l'association prépare des semis pour le fleurissement du village.



Achats de terrains

Le 6 mars, rendez-vous à l'office notarial d'Entraygues sur Truyère pour l'acquisition de terrains. Deux futurs projets importants pour notre commune:

- la création d'un lotissement
- la création d'une aire pour camping-cars

Les parcelles acquises se trouvent au-dessus du terrain de football et à la Landette, à la suite du lotissement actuel.



Bienvenue à nos nouveaux employés communaux



Colette Delagnes a rejoint fin août l'équipe communale en tant qu'agent technique. Colette habite Campuac, où elle a été de nombreuses années assistante maternelle. Un besoin de changement professionnel l'a motivée à postuler pour occuper ce poste en remplacement de Josiane Brouzes.

Elle a pour mission l'entretien des fleurs du village, des locaux et des différents espaces et édifices communaux.



Valériane Duval occupe depuis le 2 février le poste de Véronique Combette, actuellement en congé maladie.

Elle exerçait précédemment le métier de conférencière pour les usines EDF de Couesques et Montézic.

Après avoir suivi une formation auprès de La Poste et dans des agences postales voisines, Valériane est prête à vous accueillir au guichet de la poste et à l'accueil de notre Mairie.

Valériane habite Golinhac au lotissement de la Landette. Elle a adopté notre cher village depuis 2017 et est heureuse de mettre ses compétences au service de celui-ci.



Pascal Molinarie a pris ses fonctions d'agent technique le 3 avril.

Pascal est «un enfant du pays» et habite le lieu dit «Les Angles». Après des études horticoles, option jardins et espaces verts, il a travaillé pour des paysagistes, pépiniéristes et l'ancienne Communauté de Communes. Il quitte un emploi au SMICTOM pour nous rejoindre. Pascal a postulé à la commune pour la proximité du lieu de travail. Il connaît très bien la commune et nous ne doutons pas qu'il s'adaptera très vite à ses nouvelles fonctions : entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments en collaboration avec Grégory Bousquet.

Congrès des Maires de France

Au mois de novembre s'est tenu le Congrès des maires de France à Paris. M. le Maire a souhaité y représenter notre commune. Une expérience inoubliable, auprès de nombreux homologues et amis, qui ont été très bien accueillis par nos sénateurs et notre député. Une semaine d'échanges, de partage, de rencontres.

A l'occasion du Congrès des Maires de France, les Maires, adjoints, élus ou collaborateurs venus d'Aveyron ont été reçus à l'Assemblée Nationale, et certains également au Sénat. Des échanges importants et intéressants sur les inquiétudes et les attentes des Communes.



Voeux de la municipalité à la population

Le 14 janvier dernier, M. le Maire et les élus du Conseil ont présenté leurs vœux aux golinhacois. L'occasion de se rencontrer, de s'échanger les meilleurs souhaits et de partager un nouvel élan pour les 12 mois qui s'ouvrent devant nous ! Ce fut aussi l'occasion pour M. le Maire de faire un bilan de l'année écoulée.

Il a ensuite présenté les projets à venir pour la nouvelle année, notamment :

- présentation du projet de l'ancien couvent et portes ouvertes au printemps
- début des travaux à l'ancien couvent, en fin d'année
- création d'un logement dans le bourg
- création d'un lotissement avec 5 lots à bâtir
- aménagement d'une aire camping car.

Une petite coupe de l'amitié avec buffet a clôturé ce moment de convivialité.



Service National Universel (SNU)

A l'initiative des lieutenants-colonel de la réserve citoyenne Christine Dupaty et Bruno Bolis, et grâce au support logistique de la municipalité, 8 jeunes aveyronnais âgés de 15-17 ans ont effectué pendant une semaine du mois d'octobre la deuxième phase de leur Service National Universel au sein de l'établissement «lo Solenquo» de Fonteilles. Notre municipalité donne ici un bel exemple d'engagement citoyen, unique en Aveyron.

Dans le cadre de l'ACGNMP (Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale en Midi-Pyrénées section 12), ils ont été formés à l'exécution de missions d'intérêt général au bénéfice de la population dans les domaines de la sécurité (lutte contre les violences familiales, harcèlement scolaire, cybercriminalité, radicalisation) et de l'aide aux personnes de 1^{er} niveau, formation à la recherche des fugueurs Alzheimer.



On peut saluer l'engagement citoyen de ces jeunes qui ont pris sur leur temps de vacances scolaires pour faire cet apprentissage d'une citoyenneté active auprès des militaires du Groupement de Gendarmerie de l'Aveyron, des réservistes et bénévoles de l'ACGNMP et des élus locaux et nationaux. Une deuxième session SNU s'est tenue fin avril à Golinhac avec un nouvel objectif pour les cadets: celui de devenir des facilitateurs de l'inclusion des personnes en situation de handicap, dans un premier temps au sein des établissements scolaires qu'ils fréquentent et ultérieurement dans la société civile.

Congrès des Maires de l'Aveyron

Le 13 octobre dernier, le Congrès des Maires de l'Aveyron avait lieu à Rignac.

Organisé par l'Association Départementale des Maires, présidée par Jean Marc Calvet, Maire de Rignac, cette manifestation a accueilli plus de 320 élus, parmi lesquels M. le Maire de Golinhac.

L'opportunité d'échanger avec le Département, la Préfecture ou, entre élus.

Le salon professionnel des collectivités clôturait cette rencontre.



Elaboration du PLUI

Le 19 octobre, une réunion de lancement et visite de terrain a eu lieu à la Mairie avec des élus, Mme Durand Delphine, chargée de mission urbanisme et planification CC CLT, M. Cayre Stéphane urbaniste et Mme Charvolin Mathilde chargée d'études en urbanisme (atelier Sol et Cité).

L'Atelier Sol et Cité a rappelé les éléments constitutifs et les principaux outils du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et a présenté les différentes phases d'élaboration du document. Il a été précisé notamment l'intérêt de travailler à l'échelle intercommunale, tout en prenant en compte les spécificités de chaque commune appartenant à la Communauté.

Le bureau d'études a rappelé le cadre législatif dans lequel se positionne le PLUi, celui du développement durable et de la modération de l'artificialisation des sols. La loi demande ainsi une division par 2 de ces surfaces sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, cet effort devra être porté par l'ensemble de l'intercommunalité, et non commune par commune. D'après le portail de l'artificialisation des sols (<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>), 150 hectares ont été artificialisés sur la communauté de communes entre 2009 et 2020.



Réunion de travail sur l'électricité verte

Le 18 février, M. le Maire a participé à une réunion organisée par M. Anglars à Campuac. Cette réunion de travail traitait des enjeux du développement de l'électricité verte et de l'adaptation du réseau de collecte et de transport d'électricité sur les vallées du Lot, de la Truyère et de la Viadène, en lien avec les projets photovoltaïques en cours et à venir.

Une séance de travail utile et efficace avec RTE, ENEDIS, le SIEDA, les élus et les porteurs de projet.

L'Aveyron est un département leader dans la production d'énergie verte, indispensable au mix énergétique et les initiatives émergent en nombre partout sur le territoire.

Il est essentiel que l'ensemble des acteurs concernés se coordonnent pour être au rendez-vous des ambitions énergétiques nationales qui s'imposent à tous.



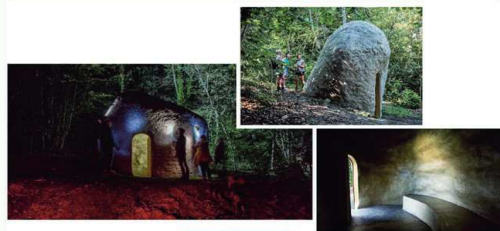
INAUGURATION DE L'OEUVRE D'ART REFUGE «LA CHAMBRE D'OR»



GOLINHAC – Samedi 10/09/2022 – 12h00 salle des fêtes

Inauguration de l'œuvre d'art refuge « La Chambre d'or »

Expositions, visite guidée, cocktail convivial



ŒUVRE D'ART-REFUGE « LA CHAMBRE D'OR » ABRAHAM POINCHEVAL

L'artiste performeur Abraham Pointcheval a été invité sur la commune de Golinhac à créer une œuvre d'art-refuge en relation avec le territoire et celles et ceux qui y vivent, pour proposer aux habitants et marcheurs de découvrir les paysages du Gâtin, à travers un processus participatif, mettant les habitants de la commune et du territoire communautaire au cœur de la démarche. La Chambre d'or accueille les habitants et les randonneurs pour une expérience artistique exceptionnelle en pleine nature, le temps d'une simple pause ou d'une nuit. Créée à partir de matériaux et savoir-faire de notre territoire, elle porte une attention particulière au paysage et aux valeurs associées à la transition écologique. Celle-ci est le reflet de la culture locale par sa forme, ses matériaux, son évolution spatiale, ses usages, historiques, symbolique et identitaire. Elle s'apparente à une boutique granitique, inspirée des Rochers de la Clouque à quelques kilomètres du cœur du village, et des travaux d'Esplène Viollet-le-Duc, architecte et restaurateur des monuments médiévaux du xiv^e siècle. C'est un abri construit des rapports intimes entre la géologie, l'architecture, le lieu et l'archéologie médiévale. « J'ai imaginé cet abri comme une forme protoverneuse, un abri aménagé, un abri qui prend soin de son hôte. Du lieu. En contournant le village de Golinhac, dans un petit taillis surplombant un paysage vallonné, à quelques mètres du chemin de Compostelle » (Abraham Pointcheval). L'espace intérieur est soigné avec seulement deux mobiliers indiquant les lieux de couchage. Les parois sont ornées à la peinture et feuille d'or, du sol au plafond, transformant l'espace intérieur en réflecteur. À la tombée de la nuit, la Chambre d'or devient une sorte de Toro granitique, un phare qui guide le chemin. L'une des parois est ornée d'une coquille Saint-Jacques, objet guide.

Un abri intimiste, un abri qui prend soin de son hôte.

Samedi 10 septembre, nous inaugurons conjointement avec la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, l'association Derrière Le Hublot, Scène conventionnée - art en territoire et l'Agence française des chemins de Compostelle, l'œuvre d'art refuge «la Chambre d'or» à Golinhac.

Un aboutissement, une source pour le futur également de cette incroyable aventure artistique, culturelle, humaine, Fenêtres sur le paysage ! Un grand merci à tous les acteurs, à toutes les personnes présentes, à l'artiste Abraham Pointcheval et longue vie à notre œuvre d'art refuge !



PERMIS DE CONSTRUIRE



Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m². Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination: Il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre.. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.

- **Construction maison individuelle**

Un permis de construire est exigé pour la construction d'une maison individuelle de plus de 20 m².

Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer les plans de votre construction si sa surface de plancher dépasse 150 m².

- **Agrandissement d'une maison individuelle existante**

Vous envisagez d'agrandir votre maison en la surélevant ou en construisant, par exemple, une **véranda** ou un **garage**? Demandez l'autorisation d'urbanisme auprès de votre mairie.

- **Piscine et abri de jardin**

Vous construisez une piscine ?

Si la superficie du bassin est comprise entre 10 m² et 100 m² vous devez déposer une déclaration préalable de travaux. Si elle est supérieure ce sera un permis de construire.

- **Abri de jardin, garage, cabane**

Un permis de construire est exigé si vous créez un bâtiment indépendant de votre maison dont l'emprise au sol: Projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Toutefois, les ornements (exemple : marquises) sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements ou la surface de plancher: unité de calcul des surfaces des constructions servant à la délivrance des autorisations d'urbanisme est supérieure à 20 m².

Si la surface de votre projet de construction est comprise entre 5 et 20 m², vous devrez déposer une déclaration préalable de travaux.

Si votre projet a une emprise au sol et une surface de plancher inférieure à 5 m², il n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme. Vous devez, cependant, consulter le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu. Votre projet devra respecter les règles du PLU.

- **Reconstruction à l'identique**

Le propriétaire d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans a le droit de le reconstruire à l'identique malgré les éventuelles modifications des règles d'urbanisme.

Le bâtiment détruit doit avoir été édifié légalement.

• **Changement de destination**

Il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre, ou quand on modifie l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Un commerce peut par exemple devenir une habitation.

Vous devez faire une demande de permis de construire si le changement de destination s'accompagne de travaux qui modifient la structure porteuse ou la façade de votre construction

Si vous changez la destination de tout ou partie d'un bâtiment sans modifier la structure porteuse ou la façade, vous devez déposer en mairie une déclaration préalable de travaux.

Demande de permis de construire

Dans tous les cas vous allez devoir faire une demande de permis de construire.

Vous pouvez utiliser un service en ligne pour constituer votre dossier ou remplir un formulaire.

Le service en ligne est disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986>

Délai d'instruction

Le délai d'instruction est de 2 mois pour une maison individuelle et ses annexes, et de 3 mois pour les autres projets.

Décisions de la Mairie

Le permis de construire est accordé si les travaux projetés sont conformes aux règles d'utilisation des sols, d'implantation, de destination, de nature, d'architecture, de dimensions, d'assainissement des constructions et d'aménagement de leurs abords.

Si un certificat d'urbanisme a été délivré

Si le permis est déposé dans un délai de 18 mois, à compter de la délivrance du certificat d'urbanisme, les règles d'urbanisme, de taxes et de participations s'appliquent tels qu'ils existaient à la date du certificat. Ils ne peuvent pas être remis en cause.

Si le projet est situé dans un lotissement

Pendant les 5 ans qui suivent l'autorisation de lotir, la Mairie applique les mêmes règles d'urbanisme.

Lorsque le lotissement a fait l'objet d'une déclaration préalable de travaux (DP), ce délai de 5 ans débute à la date de la non-opposition. Quand il a fait l'objet d'un permis d'aménager, le délai débute à la date d'achèvement des travaux d'aménagement.

Réponses de la Mairie

La mairie peut accepter ou refuser votre demande. Elle peut également suspendre sa décision (sursis à statuer).

Durée de validité du permis de construire

Le permis de construire a une durée de validité de 3 ans. Il est périmé si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez plus d'1 an.

Le délai peut être prolongé 2 fois pour 1 an. Vous devez en faire la demande 2 mois au moins avant la fin de votre permis. Cette demande de prolongation est à adresser sur papier libre, en 2 exemplaires, par lettre RAR (Recommandé avec avis de réception) ou déposée en mairie.

La mairie a 2 mois pour vous répondre. En l'absence de réponse, votre demande est acceptée.

Aucun délai ne vous est donné pour achever vos travaux et vous pouvez les échelonner. Ils doivent être à chaque fois assez importants et ne jamais être interrompus pendant plus d'1 an.

Affichage du permis de construire sur le terrain

L'affichage du permis de construire sur le terrain est obligatoire.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le secrétariat de Mairie.

Info de dernière minute :

Distribution des sacs poubelle jaunes :

**samedi 3 juin
de 9h à 12h
salle du Conseil.**



Ordre du jour des derniers conseils municipaux

* Conseil municipal du 29 septembre 2022

- Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal
- Vote des subventions 2022
- Adhésion au groupement de commandes constitué par la Communauté de communes pour des prestations de contrôles périodiques réglementaires d'équipement
- Convention mise à disposition d'agents techniques de la Communauté de communes
- Questions diverses

* Conseil municipal du 4 novembre 2022

- Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- Désignation d'un correspondant incendie et secours
- Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie.
- Auberge La Bastide d'Olt - vote des tarifs 2023
- Examen des demandes du gérant de la Bastide d'Olt : annulation du versement de la part variable de la redevance d'affermage correspondant au résultat 2021 et autres.
- Création d'un emploi permanent dans la filière technique
- Évolution de l'attribution de compensation de l'Intercommunalité à la Commune
- Questions diverses

* Conseil municipal du 6 décembre 2022

- Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
- Évolution de l'attribution de compensation de l'Intercommunalité à la Commune de Saint Hippolyte
- Extinction de l'éclairage public
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - exercice 2021
- Questions diverses

Vous pouvez lire les procès verbaux des conseils municipaux sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie et sur le site internet de la commune.

Etat civil

Bienvenue



- **Emilie Bonny et Claude Puech** à la Valette sont depuis le 3 octobre 2022, les heureux parents de **Louis**
- **Anaïs Soulié et Kévin Pirès** à Bessoles sont depuis le 16 octobre 2022, les heureux parents de **Rose**
- **Paulette Burguière** au Cagnatié, est depuis le 4 mars 2023, l'heureuse arrière grand-mère de **Lucas**

Ils nous ont quittés



- **Hélène Firminhac** épouse **Issaly**, Rébombigues, décédée le 23 novembre 2022, a été inhumée à Golinhac
- **Paul Laurens**, Castailhac, décédé le 25 décembre 2022, a été inhumé à Castailhac

Baptême Civil



- Le 5 novembre 2022 avait lieu le baptême civil de **Maxence Méjane** de Firminhac

Ils se sont dit oui



- **Sandrine Chereau et Ruddy Célérier** se sont mariés à la Mairie de WGolinhac le 22 novembre 2022

Nouveaux habitants



- Bienvenue à **Sandra Chelda et Clément Bony** qui ont emménagé fin mars au lotissement **la Landette** PAGE 9

Mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Aujourd'hui, la commune de Golin hac n'a pas de document d'urbanisme. Elle est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Le PLUi, en cours d'élaboration sur l'ensemble de la Communauté de Communes, va devenir le nouveau règlement d'urbanisme pour tous vos projets de construction.

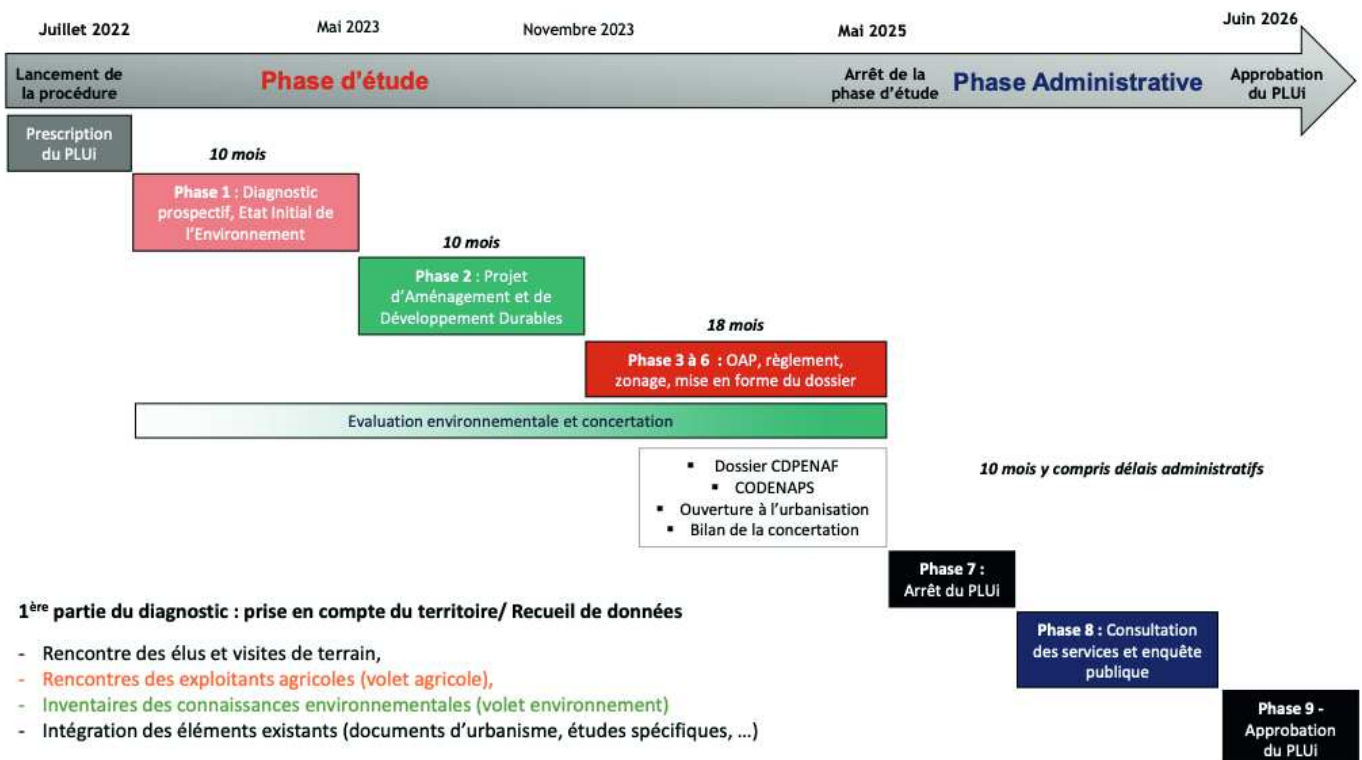
Les élus de la Communauté de Communes ont commencé à travailler sur le sujet, cela va durer 3 ans. Période durant laquelle tout le territoire sera analysé et où tous les habitants seront invités à s'exprimer.

Le PLUi permettra donc de planifier un projet global d'aménagement et d'urbanisme en se projetant à un horizon d'environ 10 ans. Il doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé !

Une fois réalisé et approuvé, le futur PLUi s'appliquera sur l'ensemble des 21 communes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rappelons qu'il s'agit d'une obligation nationale, l'intercommunalité et ses 21 communes n'ont pas d'autre choix que de s'y conformer.

Planning prévisionnel de la procédure d'élaboration du PLUi



Quelles sont les étapes et le calendrier prévisionnel ?

Un groupement de cabinets d'études (urbanisme/architecture, agriculture, environnement, paysage, juridique) accompagne les 21 communes de la Communauté de Communes. Le travail de diagnostic, qui constitue la première étape, a débuté durant l'été et va se poursuivre dans les mois à venir jusqu'au printemps 2023.

L'élaboration du PLUi est une démarche longue avec différentes étapes présentées ci-dessous. L'approbation du document et donc la fin de l'élaboration devrait avoir lieu en 2026.

La concertation tout au long de la procédure

La concertation se déroule tout au long de la procédure (du lancement à l'arrêt du projet), ainsi les habitants seront informés des travaux et des réflexions (site internet <https://comtal-lot-truyere.fr/>, bulletins municipaux et intercommunaux, presse, ...).

Vous avez ainsi la possibilité de formuler vos observations par courrier (cf. encadré ci-après).

CONTACT concernant l'élaboration du PLUi :

Communauté de Communes Comtal Lot Truyère
Courriel : urbanisme@3clt.fr
Tél : 05 65 48 29 02

Pour en savoir plus : <https://comtal-lot-truyere.fr/bien-vivre/urbanisme/le-plui>

Pour formuler vos observations ou propositions tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi :

- par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère en précisant en objet : « Concertation préalable du PLUintercommunal », 18 bis Avenue Marcel Lautard, 12500 ESPALION
- par mail : urbanisme@3clt.fr
- par dépôt sur un recueil de remarques à la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère

Le maire et les élus de la commune sont et resteront également les interlocuteurs auprès desquels la population pourra recueillir des informations relatives au PLUi.

Pour toute question concernant les droits à construire d'une parcelle et les autorisations d'urbanisme : merci de contacter la Mairie.

Les documents d'urbanisme en vigueur sont consultables sur :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

CARACTERISTIQUES DE L'INTERCOMMUNALITÉ :

L'intercommunalité, répartie sur 21 communes, compte aujourd'hui :

- un peu plus de 19 500 habitants (Insee 2019)
- une densité moyenne de 30 habitants au km²
- un peu plus de 12 900 logements sont comptabilisés dont :
 - 2/3 tiers correspondent à des résidences principales (68,5 %), 1/5 correspondent à des résidences secondaires (21,1 %),
 - 1/10 correspondent à des logements vacants (10,4 %),

Sur la dernière décennie, l'intercommunalité a accueilli près de 300 habitants, pour 1 100 logements supplémentaires (soit 3,7 logements pour 1 habitant).

CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE DE GOLINHAC :

Golinhac présente les caractéristiques suivantes :

- 325 habitants (Insee 2019),
- une densité de 10 habitants au km²,
- 310 logements dont :
 - 54,4 % correspondent à des résidences principales, 34,3 % correspondent à des résidences secondaires, 11,3 % correspondent à des logements vacants,

Sur la dernière décennie, la commune a perdu 116 habitants mais gagné 14 logements.

SMICTOM

Déchetterie d'Entraigues

Horaires d'hiver jusqu'au 31 mars

Lundi et vendredi : 9h-12h

Mercredi et jeudi : 14h-17h

Samedi : 14h-17h

Horaires d'été jusqu'au 31 octobre

Lundi et vendredi : 9h-12h

Mercredi et jeudi : 14h-17h

Samedi : 14h-18h

Pour toutes questions contactez le

SMICTOM : 05 65 51 52 19

ou la déchetterie d'Entraigues :

Zone artisanale de Saures

12140 Entraigues

tél : 05 65 66 07 68

mail : entraigues-sna@orange.fr

Passage à TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

L'exercice de la gestion des déchets est délégué au SMICTOM Nord Aveyron.

Ce choix a été guidé par la recherche de rationalisation des moyens humains et matériels et une optimisation des investissements, sur un territoire plus grand que celui de la communauté. Toutefois les tarifs de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) sont décidés par la communauté. Le produit de la taxe et de la redevance est ensuite utilisé pour verser une compensation au SMICTOM afin d'en assurer le fonctionnement et les investissements. Pour financer la collecte des déchets ménagers, vous devez payer, selon votre commune, une taxe ou une redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

La TEOM est une taxe annexe à la taxe foncière.

Son montant ne dépend pas du service rendu.

Elle concerne aussi les propriétaires qui ne l'utilisent pas.



La TEOM est calculée sur la même base que la taxe foncière, soit la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété. Le montant de la taxe est égal à la multiplication de la base retenue par le taux fixé par la collectivité, à laquelle il faut ajouter des frais de gestion liés à la fiscalité locale. La commune peut décider de fixer un montant maximum à cette taxe. Ce plafond doit être d'au moins 2 fois le montant de la valeur locative moyenne des logements de la commune.

Comment payer la TEOM ?

La TEOM est payée chaque année en même temps que la taxe foncière.

Au cours du dernier trimestre de l'année, vous recevez un avis d'imposition de la taxe foncière.

Le montant de la TEOM à payer est indiqué sur l'avis d'imposition.

Vous pouvez aussi le consulter dans votre Espace particulier sur www.impots.gouv.fr.

Impôts : accéder à votre espace Particulier

Le mode de paiement de la taxe foncière et de la TEOM dépend du montant que vous devez verser.

Le paiement doit se faire en général avant le 15 octobre.

Déchetteries mobiles

La déchetterie mobile du SMICTOM Nord Aveyron se déplace à Campuac :

- le 13 mai 2023

- le 26 août 2023

- 4 novembre 2023

de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30

Pour être autorisé à déposer lors du déplacement de la déchetterie mobile, il faut être muni d'un badge d'accès. Celui-ci vous a été envoyé par courrier. Si toutefois vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez joindre le SMICTOM

Nord Aveyron au 05 65 51 52 19 ou en informer le gardien présent lors de la venue de la déchetterie mobile

PAGE 12

Collecte plastiques agricoles

Lundi 22 mai et mardi 23 mai

de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

+ cet automne, le mardi 24 octobre

au quai de transfert (ancienne décharge)

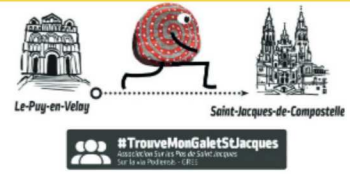
Attention :

Pour que vos plastiques usagés soient recyclés il vous est demandé de respecter les consignes de tri. Les déchets trop souillés ou mélangés seront refusés.

La collecte ne se fera qu'en présence d'agriculteurs sur le site durant toute la collecte.

Le réassort des sachets pour l'année prochaine se fera lors de la collecte.

Opération : Trouve ton galet St Jacques



#TrouveMonGaletStJacques

Du 1er juin au 25 juillet 2022 les marcheurs du GR65, devaient être attentifs sur le Chemin et ouvrir l'oeil en quête des « Galets de St Jacques » et participer à la chaine de partage et d'échanges initiée à l'occasion de l'année jacquaire 2022.

S'ils trouvaient un galet peint, ils étaient sur la voie...

Sur la Via Podiensis du Puy-en-Velay à Livinhac-le-Haut, des galets peints par les habitants aux couleurs du GR65 et du territoire, ont été déposés sur le chemin des pèlerins tels des « offrandes », pour accompagner le pèlerinage et la marche des cheminants.

Les « Galets de St Jacques » ont formé une chaine de partage et d'échanges

entre les « Accueillants » qui vivent au cœur des villages traversés par le Chemin, et les « Accueillis », les marcheurs de St Jacques. Créés à l'initiative de l'Association Sur les Pas de St Jacques, dans une démarche artistique collective réalisée au printemps 2022, les galets se sont invités dans le pèlerinage, chargés des intentions des Accueillants. Le souhait de tous était de faire avancer les galets jusqu'à St Jacques dans un mouvement multiculturel... afin de célébrer l'imaginaire du pèlerinage et le passage de relais.

Lorsque les marcheurs trouvaient un galet peint, ils étaient invités à le prendre en photo, à l'emporter et à marcher avec lui pendant quelques kilomètres puis à le reposer là où le

Chemin les inspirait pour qu'un prochain pèlerin le trouve. Ils étaient ensuite invités à rejoindre le groupe Facebook « Trouve mon Galet St Jacques » pour retrouver le créateur du galet, témoigner de son avancement et poster une photo de leur découverte et de sa nouvelle position. Lorsqu'ils reposaient un galet sur le Chemin, ils devaient créer un post en forme d'indice, telle une nouvelle énigme à résoudre pour ceux qui suivaient...

De la création à l'avancement des galets jusqu'à Compostelle, la communauté des « Galets de St Jacques » s'est retrouvée et a échangé sur le Chemin et sur les réseaux sociaux pour célébrer l'année Jacquaire !

Petit galet vous attend au frais à la fontaine du Radal à Golinhaç



Ogénie : pour la vie sociale des aînés

Ogénie est le nouveau site de l'Aveyron pour la vie sociale de nos aînés !

Parce que le lien social est important à chaque étape de la vie, le Département de l'Aveyron vous propose de retrouver sur le site Ogenie.fr les initiatives entreprises en faveur des seniors sur le territoire.

Vous êtes à la recherche d'événements, ateliers et activités organisés près de chez vous ?

Sur Ogenie.fr, un module de recherche très simplifié vous permet de découvrir les initiatives locales à proximité de chez vous et selon plusieurs thématiques :

- Convivialité : buvette, apéros rencontre, visites de convivialité
- Mobilité : navettes à disposition des seniors
- Loisirs et culture : sorties, ateliers jeux, ateliers menuiserie, etc
- Accompagnement au numérique
- Activité physique : séance de gymnastique douce, randonnée, etc
- Ateliers prévention : ateliers prévention santé, podcasts, livres audio, etc

Vous êtes confronté à une situation de solitude ou d'isolement ou connaissez quelqu'un pour qui c'est le cas ? Vous avez envie d'en parler ?

Sur Ogenie.fr, vous pouvez remplir un court questionnaire qui sera envoyé à un interlocuteur qualifié pour vous conseiller vis-à-vis d'une situation de solitude ou d'isolement. Vous pouvez remplir ce questionnaire si vous vous sentez seul ou isolé ou si vous souhaitez venir en aide à une personne de votre entourage. Vous serez ensuite recontacté par téléphone afin de trouver une réponse adaptée à vos besoins.

Ogenie.fr est un site entièrement gratuit, qui a été pensé pour être facilement accessible à toutes et tous. S'il est premièrement destiné aux seniors, les aidants et intervenants auprès de seniors pourront le prendre en main pour accompagner leur proche âgé, créant ainsi de véritables chaînes de solidarité autour de nos aînés.

Avec Ogenie.fr, le Département s'engage pour que vieillir en Aveyron ne soit plus jamais synonyme d'isolement.

« On n'est jamais seul quand on sait où se retrouver ».

Ogénie, le site de votre Département au service de la vie sociale des seniors



Découvrez les initiatives près de chez vous en quelques clics !

ogenie.fr

Le geste Eco-citoyen

Feux de forêt et de végétation : ayez les bons réflexes Avant l'été, pensez à débroussailler

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation.

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité. C'est pourquoi c'est une obligation légale sur notre territoire, classé à risque.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation.

Les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains

arbres. Une fois le débroussaillage initial réalisé, les débroussaillages suivants consistent surtout en de l'entretien et de la suppression de broussailles.

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr, où vous trouverez toutes les informations utiles.

LE GOUVERNEMENT
Cabinet
Président



CLAIRE
protège sa famille
et sa maison
des feux de forêt.
Elle débroussaill
autour de chez elle.

Débroussailler chaque année, c'est obligatoire
et c'est investir pour votre sécurité.

FRANCE
ACTION
VERTE

AVONS
LES BONS
REFLEXES

Quand débroussailler votre terrain ?

Vous devez débroussailler
les abords de votre habitation ?
Avant chaque été, adoptez le bon calendrier !



Pour savoir si vous êtes concerné,
renseignez-vous auprès de votre mairie,
votre préfecture ou sur feux-foret.gouv.fr

FRANCE
ACTION
VERTE

AVONS
LES BONS
REFLEXES

Comment débroussailler votre terrain ?

Débroussailler votre terrain, c'est réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de votre habitation. Vous êtes concerné par cette obligation légale si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier.



Supprimer
les arbustes
sous les arbres.



Couper
la végétation basse
(herbes, broussailles...)



Élaguer
les arbres
concernés.



Couper les végétaux
et branches des arbres
et arbustes proches
des constructions.



Couper
les arbustes morts
et les branches sèches.



Couper les branches
des arbres afin que
les arbres ne se touchent
pas entre eux.



Limiter l'importance
des haies et les éloigner
des bâtiments.



Éliminer les déchets
par broyage,
compostage ou mise
en déchèterie.



Éloigner les réserves
de bois ainsi que tout
autre stock de combustible
des constructions.



Nettoyer les gouttières
et les toits pour les
débarrasser des feuilles
et aiguilles de pin.

Pour savoir si vous êtes concerné,
renseignez-vous auprès de votre mairie,
votre préfecture ou sur feux-foret.gouv.fr

FRANCE
ACTION
VERTE

AVONS
LES BONS
REFLEXES

Pour plus de renseignements rendez-vous sur : **Feux de forêt et de végétation / Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)**

LE GOUVERNEMENT
Cabinet
Président

Ministère de la Transition écologique et de la
Cohésion des territoires
Ministère de la Transition énergétique

Pour savoir si vous êtes concerné,
renseignez-vous auprès de votre mairie,
votre préfecture ou sur feux-foret.gouv.fr

FRANCE
ACTION
VERTE

AVONS
LES BONS
REFLEXES

Êtes-vous concerné par les obligations légales de débroussaillage ?

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENTS :



situés dans un territoire
aux risques d'incendies



situés à moins de 200 m de forêts,
maquis, garrigues, landes...

VOUS DEVEZ DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE VOS
BÂTIMENTS, DANS UNE ZONE DE 50 À 100 MÈTRES*



Pour savoir si vous êtes concerné,
renseignez-vous auprès de votre mairie,
votre préfecture ou sur feux-foret.gouv.fr

FRANCE
ACTION
VERTE

AVONS
LES BONS
REFLEXES

La Vie du Village

Installation de la fibre

Lorsque l'installation de la fibre sur notre commune sera terminée, vous serez libre d'installer ou non celle-ci chez vous et de choisir le fournisseur qui vous convient.

Si vous souhaitez l'installer prenez contact avec votre fournisseur d'accès internet.

Faites vous confirmer que l'opérateur contacté exploite le réseau de fibre optique ALLiance Très Haut Débit et propose ses offres commerciales d'accès à Internet.

Exprimez votre besoin et demandez un devis. N'hésitez pas à faire jouer la concurrence.

La Saint Martin

Les 11, 12 et 13 novembre avait lieu notre traditionnelle fête de la Saint Martin.

Les festivités débutaient le vendredi soir avec un concours de belote organisé par le Sport du club «dessins peintures» et le Quilles de Golinhac. Ils faisaient salle comble.

Le samedi soir, un apéro concert avec les groupes «les mals barrés» et «Duo à deux» organisé par l'ECGE (foot).

La fête se poursuivait le dimanche matin avec un petit déjeuner aux tripous et tête de veau, et pour les moins courageux petit déjeuner sucré. Là aussi, le club de l'amitié était victime de son succès et a dû aller en racheter dans les commerces du coin pour répondre à la demande.

Un moment de recueillement au Monument aux Morts afin de rendre hommage à nos «Morts pour la France».

Puis la municipalité offrait un verre de l'amitié sur la place.

A l'année prochaine !

L'après-midi le spectacle «la pêche aux sons», était proposé aux enfants dans la salle des fêtes.

Pendant ce temps, les parents pouvaient aller voir l'exposition de livres organisée par la bibliothèque municipale.

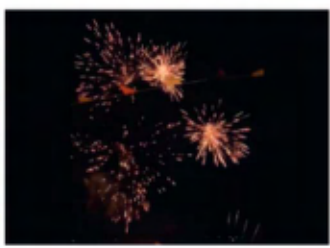
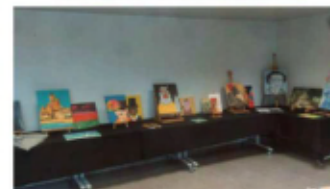
Des jeux en bois, le jeu du jambon et les châtaignes grillées accompagnaient «la carriole» qui a animé la place du village.

En fin d'après-midi, un superbe concert résonnait dans l'église St Martin. Merci encore à «Ruthen accordéon».

A la nuit tombée, au son des cloches, le ciel s'illuminait d'un magnifique feu d'artifice offert par la municipalité.

Puis, tout le monde se retrouvait autour d'un repas musette animé par Guillaume Fric, proposé par le Foyer Rural.

Cette édition de la Saint Martin a été un réel succès et a été apprécié par tous.



Recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Le recensement citoyen est obligatoire pour tous les jeunes de nationalité française.

Vous avez entre 16 ans et 16 ans + 3 mois ? Vous devez vous présenter en Mairie avec les documents suivants : carte nationale d'identité (ou passeport valide et livret de famille).

Votre recensement fait, vous obtiendrez votre attestation de recensement remise par votre Maire.

Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.



Vous serez convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25e anniversaire.

Vous serez automatiquement inscrit sur les listes électorales dès votre 18e anniversaire et pourrez alors voter.

Convocation à la JDC ; à partir de 17 ans (jamais avant) :

Recensé entre mes 16 ans et 16 ans et 3 mois, je suis convoqué vers 17 ans et 3 mois

Recensé au-delà, des 16 ans et trois mois, compter entre 6 et 9 mois après la date de recensement.

Pour contacter le CSNJ de Toulouse: Par mail : csnj-toulouse.trait.fct@intradef.gouv.fr

Par téléphone : 09.70.84.51.51 (choix 1 puis 3 + n° du département+ #)

PORTRAITS

Arlette Pirès

En 2005, son père lui propose de quitter la région parisienne et de venir s'installer dans une maison qui lui appartient dans le hameau de Firminhac.

Arlette fait ses valises et arrive avec sa petite famille à Golinhac. Après la naissance de son fils Nicolas, elle prend un congé parental de 3 ans puis intègre l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) d'Entraygues, sans connaître vraiment ce travail. Cela fait maintenant 13 ans qu'elle chouchoute les personnes âgées de la région. Elle est la plus ancienne du secteur. Elle aime le contact et la relation avec les personnes âgées. Elle a beaucoup appris « sur le tas » mais aussi par le biais de formations. Pendant 1h, tous les mois, elle retrouve ses collègues pour échanger. Elle évolue sur le secteur de Golinhac et d'Espeyrac. Son travail est varié. Elle peut préparer et donner les repas, aider à la toilette avec les infirmières, aider au lever et coucher, faire de l'accompagnement social par des jeux, lecture, promenade, faire les courses et aider à remplir des papiers administratifs. Elle accompagne aussi les fins de vie en aidant la personne mais aussi sa famille. Cela n'est pas toujours facile car elle s'attache aux personnes. Attachement réciproque.

A présent, Arlette souhaiterait évoluer en passant un diplôme par le biais d'une VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience). Nous lui souhaitons de réussir.

L'ADMR intervient sur différents secteurs : enfance et parentalité, services et soins aux seniors, accompagnement du handicap, entretien de la maison. N'hésitez pas à les contacter.



ADMR d'Entraygues
entraygues@fede12.admr.org
0565516221

Delphine Bahuaud

Delphine quitte sa région d'Angers et arrive à Golinhac en 2011 pour gérer en famille le « Pôle touristique Bellevue ». L'aventure va durer 5 ans, mais des soucis de santé et une usure physique l'obligent à changer d'orientation professionnelle.

L'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi) va lui proposer un stage en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et un autre au SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile). Ce sera la révélation. Cette activité professionnelle, c'est celle qu'elle cherchait. Elle enchaîne donc concours puis école et voilà son diplôme d'aide-soignante en poche.

Elle travaille à présent pour le SSIAD des 3 vallées, sur le secteur de St Cyprien, Conques et parfois Le Nayrac.

Elle intervient à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées ou en situation de handicap. Elle accompagne les personnes à leur domicile en veillant à ce qu'elles gardent un maximum d'autonomie. Elle aime le relationnel qui s'installe avec toutes ces personnes. Elle travaille en binôme avec l'ADMR et est sous l'autorité des infirmières.

Il faut s'adapter à chaque maison, connaître les habitudes et goûts de chaque personne. Elle conclut notre rencontre par « ce métier c'est une évidence, j'étais faite pour lui, c'est un beau métier ».



Sandrine Pagès

Sandrine est originaire d'Anglars du Cayrol. Elle tombe amoureuse d'un golinhacois et arrive sur notre village en 2006. Alors qu'elle attend son deuxième enfant, le couple décide de construire en 2010 au lotissement la Landette.

Après ses études et un diplôme d'aide-soignante, Sandrine a envie de pouvoir prendre les personnes en charge « en entier », du « nursing et confort » jusqu'aux soins techniques. Elle décide alors en 2004 de reprendre ses études. Elle fait des stages en hôpital, en psychiatrie, en EHPAD... et obtient son DEI (Diplôme d'Etat d'Infirmier). Tous les stages l'ont conforté sur son futur. Elle veut faire du travail à domicile, être Infirmière Libérale. Mais il faut trois ans d'expérience en tant qu'employé avant de pouvoir s'installer. Elle pratique donc 3 ans au Centre de Soins d'Espalion et s'installe.

Son mari reprend l'exploitation agricole familiale à Golinhac. Son choix se porte donc sur le cabinet d'Entraygues.

Elle nous explique que l'infirmière a 2 rôles : le rôle propre, où l'on évalue les besoins des patients et en face on met en place de façon autonome des actions afin d'améliorer l'état de santé du patient, et le rôle prescrit qui consiste à mettre en place tous les actes prescrits par le médecin.

Elle travaille en collaboration avec les médecins, l'ADMR et avec le SSIAD.

Mais ce qu'elle aime vraiment le plus dans son métier, c'est le relationnel. Elle accorde beaucoup d'importance au suivi sur le long terme. Elle aime permettre aux gens de rester le plus longtemps possible chez eux.

Elle conclut par « ce métier c'est une vocation, un rêve que j'ai pu réaliser ».



CULTURE

JOURNEE DU PATRIMOINE

Le 18 septembre fut une belle journée du patrimoine! Que ce soit dans divers lieux ou dans diverses époques, notre commune regorge de sites historiques. La municipalité, organisatrice, remercie les participants ainsi que les guides et accueillants : Alain pour ses explications, Marinette et Joseph, Elodie pour leur accueil à la Vinsounerie et à la Brousse, Danielle et Alexandre à l'église de Golinhac ainsi que Patrick et Patricia au château des Vernhettes.
A l'année prochaine !



SPECTACLE



Samedi 21 janvier, dans le cadre de la programmation culturelle 2022-2023 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, une quarantaine de personnes ont répondu présentes lors de la représentation de «Grosse Niaque» :

À 20 ans, Maïa a écrit une cinquantaine de lettres de motivation. Elle recherche une place dans la société. Parfois acceptée à l'issue de ses entretiens pour des postes, des stages ou des formations, elle finit toujours par prendre la fuite.

Grosse niaque raconte la trajectoire désespérée d'une jeune femme très motivée.

Autour du spectacle, durant l'après-midi, une douzaine d'apprentis acteurs ont pu bénéficier d'un atelier d'initiation au jeu comique avec l'actrice du spectacle. Un moment autour d'éclats de rires, apprécié par tous.



MAIS C'EST OU CA ?



Route du Battedou

FESTIVAL CAP-MOMES

Le désormais célèbre festival jeune-public déploie sa 19e saison sur les rives du Lot à Espalion en juillet 2023. Créé à Caplongue il y a 19 ans, ce festival de spectacle de rue familial réunit les habitants du territoire autour d'un même objectif: celui de faire rêver les petits et les plus grands. Itinérant, ce festival change de ville tous les 3 ans, pour être accueilli par une nouvelle équipe de bénévoles, sur un nouveau site et avec un enthousiasme renouvelé. Depuis plusieurs mois déjà, une équipe multigénérationnelle, motivée et enjouée se constitue autour du projet dans une démarche écoresponsable, autour des thèmes du lien et du spectacle de rue.
Vendredi 21 : journée pour les enfants des accueils de loisirs et autres structures collectives.
Samedi 22 : journée ouverte au tout-public avec pas moins de 24 représentations de spectacles pour les petits et les grands, à partager en famille.

Où :Foirail Espalion
Quand : ven. 21 et sam 22 juillet

Arts de la rue

Jeune public

Informations et billetterie sur capmomes.com
Contact : capmomes@gmail.com

Appel aux bénévoles
Vous pouvez rejoindre l'équipe de bénévoles de l'association CapMômes à tout moment pour participer à la préparation et la réalisation du festival.
Contactez l'équipe pour rejoindre ce collectif très enthousiaste !

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère porte, via sa compétence culture, la mise en réseau des bibliothèques de son territoire ainsi que leur coordination. Ce projet traduit l'envie d'aller vers une égalité d'accès aux mêmes services pour toutes et tous et de lancer une politique dynamique et ambitieuse de développement autour de la lecture publique. A ce jour, 14 communes ont fait le choix de l'intégrer afin de profiter de ses nombreux avantages, notamment pour les usagers et usagères, et aussi de toucher de nouveaux publics.

Plusieurs axes ont été définis pour mener à bien le développement de ce nouveau service, pour dynamiser le territoire intercommunal et renforcer son identité.

Le premier concerne l'informatisation des bibliothèques pour développer leurs activités (gestion des lecteurs et des prêts, de l'inventaire, des recherches en ligne, de la réservation en réseau, etc.).

Le second vise à diversifier l'offre culturelle en l'élargissant et en proposant des animations mutualisées.

Tout au long de l'année 2022, la Communauté de Communes était accompagnée par l'association de formation-développement ADEFPAT afin de mieux recenser les attentes et besoins des structures et des usagers. Dans ce cadre, un groupe de travail composé d'une dizaine de personnes (élus, bibliothécaires, agentes, etc.) se réunissait le temps d'une journée par mois pour mener une réflexion active autour de ce projet collectif.

Lors d'une séance, un focus sur l'identité du réseau a été fait. Une réflexion collective a mené au nom « De Rives en Rimes » :

Il y a une véritable volonté commune via le réseau de s'unir et d'apporter davantage à chaque lieu en partageant, de créer du lien et de faire vivre la culture ! Les moments d'échanges d'expériences, d'expérimentations et de concertations nourrissent cette réflexion collective et permettent de bâtir

une stratégie partagée. Ce travail est le départ d'une longue coopération.

Le réseau sera au service et à l'image de la population du territoire et permettra de créer du lien social !

Le réseau de bibliothèques intercommunal De rives en rimes est créé et permettra très vite à toutes et à tous de partager ensemble et de développer les pratiques culturelles dans la convivialité !

Avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Médiathèque Départementale de l'Aveyron



RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES



LES ASSOCIATIONS

VL12

Variété Locale 12 section Campuac Golin hac Espeyrac

Bureau

**Co-présidents : Bernard Galan
Jacques Barrié**

**Trésorier : Christophe Pagès
Secrétaire : Angèle Ortis Pradalier**



Samedi 18 mars, Bernard Galan proposait une initiation à la taille des arbres fruitiers au Radal dans le verger d'Eric Romieu. Une douzaine de personnes a répondu à l'invitation.





Le Foyer Rural

Retrouvez toutes les informations sur la page facebook

**Nouveau
Bureau**

**Co-Présidentes : Stéphanie Célièrier
Christelle Maréchaux
Trésorier : Christian Caucau
Trésorier adjoint : Eric Romieu
Secrétaire : Joëlle Romieu
Secrétaire adjointe : Marilyne Combettes**

Petite rétrospective en photos des animations proposées de septembre à mars, ci-contre.

De nouvelles activités ont commencé :

- rencontres autour de la photographie avec une dizaine de participants
- jardinage, (remise en état de la serre, préparation de semis, taille...) avec là aussi une dizaine de participants.

Après deux séances, l'activité «anglais» s'est terminée, faute d'un nombre suffisant de participants.

Les 23 enfants inscrits à «Golipitchoun» ont pu se retrouver 3 fois autour de différentes activités. Deux prochaines rencontres sont prévues au printemps avec notamment une chasse à l'oeuf.

A noter dans vos agendas :

- samedi 29 avril : concert caritatif pour la Turquie
- vendredi 23 juin : feu de la St Jean
- jeudi 13 juillet : Goli prend l'air
- samedi 19 août : Apéro concert à Castailhac
- dimanche 20 août : Fête de la St Roch à Castailhac



Assemblée Générale



Après-midi jeux



Quine



Bal musette



Atelier jardinage

Club de l'amitié

Bureau

**Co-Présidents : Marinou Pagès
Denis Parent
Trésorière : Dominique Lamotte
Secrétaire : Lucette Girbal**



Prévention routière



Le 22 novembre, le point Info Séniors de la Communauté de Communes, en partenariat avec l'association de Prévention Routière de l'Aveyron organisait à Golinhaac, une journée prévention routière à destination des séniors.

Une journée sous forme d'ateliers ou la dizaine de participants a pu mettre à jour ses connaissances, tester sa vue, son audition et conduire une voiture d'auto-école en présence d'un moniteur.

Une façon simple de passer un moment convivial en faisant un point sur sa conduite.

Repas de l'assemblée générale, quine, soirée choucroute en partenariat avec les aînés de Campuac et concours de belote. toutes les animations proposées par le Club de l'Amitié ont rencontré un vif succès.



Repas de l'assemblée générale



Soirée choucroute



Après-midi belote



Quine



Sport Quilles Golinhac

Retrouvez toutes les informations sur la page facebook

Le Samedi 17 Décembre, les membres du SQ GOLINHAC se sont retrouvés pour leur assemblée générale. Après avoir remercié la mairie pour son implication auprès de l'association, les membres du Bureau ont mis à l'ordre du jour les différents points.

Côté sportif, 4 podiums viennent couronner la saison 2022 : L'équipe Galan Méloidy 2ème en Espoir Féminines et 3 podiums individuels lors des individuels district Vallon Dourdou (Puech Denis, Maréchaux Christelle et Ferrières Laetitia)

Par équipe, les deux équipes masculines et féminines en Elite se maintiennent dans leurs catégories respectives et, également l'équipe Pelissou en Essor. En 1ère série, l'équipe Malpel termine 9ème, l'équipe Clot 11ème et en 2ème série l'équipe Bousquet finit à la 7ème place et l'équipe Lebrave à la 13ème place. Chez les jeunes, l'équipe Pages se classe 10ème en cadets promotion et l'équipe Rolland 4ème en minimes promotion.

De plus, les maillots jaune et rouge ont foulé les terrains des championnats de France. Par équipe, Jules Roy et Baptiste Pages terminent au pied du podium lors du challenge national des écoles de quilles en catégorie Benjamin après une très belle journée. En individuel, Arnaud Vayssade et Mathieu Malpel ont disputé le championnat de France Individuel sur le magnifique cadre de St Amans des Côtes. A noter, également, la participation de Stéphanie Rouquette aux Masters à Montpellier.

Pour terminer le rapport moral, le bureau a souligné l'importance de l'école de quilles et des jeunes au sein du club. Ils sont les grands motifs de satisfaction pour cette saison 2022 car ils sont tous très motivés et assidus et représentent la relève du club.

Côté financier, grâce à diverses manifestations et à l'obtention de subventions, le budget est à l'équilibre sur la saison. La situation financière étant saine, quelques investissements pourront sûrement avoir lieu et les prochaines saisons sont abordées avec optimisme.

La saison 2023 a débuté mi-janvier pour les trois doublettes mixtes engagées. Une quadrette féminine et une masculine ont défendu les couleurs du club lors de l'Inter-clubs en mars et le championnat débutera le 16 Avril.

Quelques départs ont été enregistrés mais grâce à l'arrivée massives de nouveaux joueurs (masculins et féminins), le club engagera : 8 équipes masculines, 4 équipes féminines, 1 équipe cadet et une 1 équipe minime.

L'école de quilles, sous la houlette de Frédéric Rouquette, verra 6 enfants découvrir les bases de ce sport. A noter, l'implication de Mathieu Galan et David Sagnes, qui vont passer le diplôme d'instructeur afin d'aider Frédéric dans cette tâche majeure d'accompagnement auprès des plus jeunes.

La coupe du Club est prévue le 9 Avril et les manifestations lors des fêtes patronales devraient être reconduites (rampeau à Castailhac et concours de belote à Golinhac). Le traditionnel repas de fin de saison se déroulera fin Août.

Ensuite, un point a été fait avec les diverses commissions et l'assemblée a remercié chaleureusement Sébastien MANIBAL pour son investissement durant de très longues années en tant qu'arbitre officiel du club et en a fait de même auprès de Chantal ROMIEU qui a bien voulu le remplacer dans cette fonction et accompagnera donc son mari Philippe sur les terrains lors des compétitions officielles. Le bureau a aussi tenu à offrir à Frédéric ROUQUETTE un petit cadeau pour le remercier de son implication et investissement auprès des jeunes de l'école de quilles.

Bureau

**Co-Présidents : Mathieu Malpel
: Arnaud Vayssade**
**Co-Trésoriers: Mathieu Galan
Grégory Batejat**
**Co-Secrétaires: Laetitia Ferrières
Stéphanie Rouquette**



Interclub



Les jeunes



Si des personnes sont intéressées par la découverte de ce sport, elles peuvent s'adresser à un membre du bureau qui se fera un plaisir de les renseigner.

ECGE Foot

Entente Campuac Golinhac Espeyrac



Retrouvez toutes les informations sur la page facebook

Bureau

Président : Damien Pradalier
Trésorier : Simon Pradalier
Secrétaire: Fabien Fau
Dirigeants : Daniel Dellus/Stéphanie Gres
Entraîneur : Pascal Cure

Saison difficile...

Notre club de Football vit une saison très difficile. Nous savions que c'était une saison de transition mais les dirigeants ne pensaient pas qu'elle serait aussi compliquée.

De plus les résultats n'ont pas été au rendez-vous. Une seule victoire pour chaque équipe, des problèmes d'effectifs, des blessures, des forfaits, des départs etc ...

Bref, il faut terminer cette saison et voir dans l'avenir car le groupe est jeune.

A ce titre, les dirigeants ont fait une réunion pour réfléchir à l'avenir du club. Le groupe de joueurs veut rester fidèle à nos communes et continuer à faire vivre le Football dans nos 3 communes. Un nouveau Bureau de l'association se prépare et il devrait encore y avoir du football en septembre 2023.

Cependant, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour accompagner ces jeunes et maintenir notre club. Il manque cruellement de dirigeants pour encadrer nos équipes....

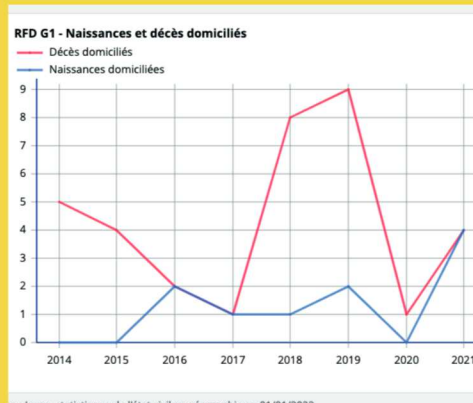
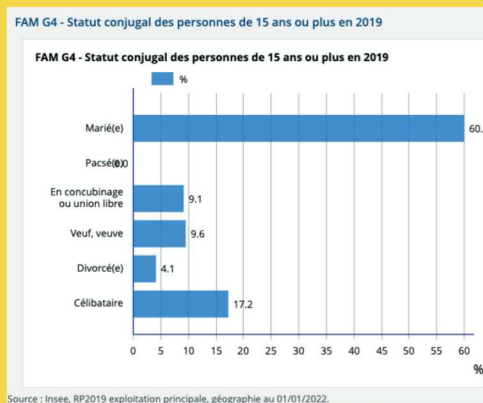
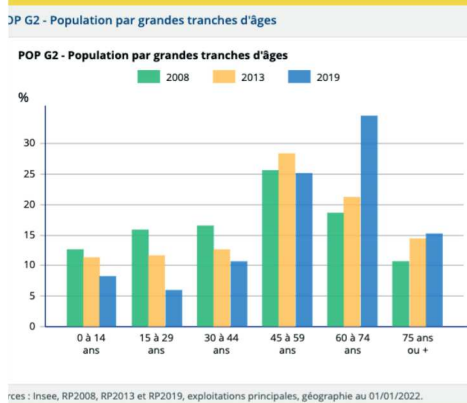
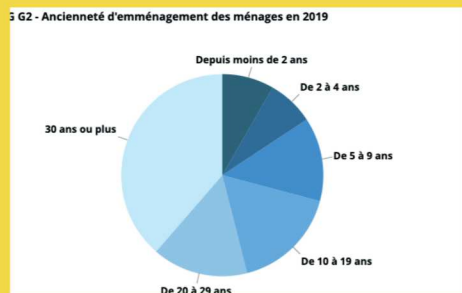
Le club de Football fait vivre nos communes le samedi matin avec les enfants, le samedi soir et dimanche après midi avec les seniors. Pour continuer, il faut l'investissement de tout le monde, que ce soit des dirigeants, des joueurs et de tous ceux qui entourent

PAGE 20 notre club. Allez ECGE !

UN PEU D'HISTOIRE LOCALE

Les résultats du recensement réalisé en début d'année 2022 viennent d'arriver. Nous vous les partageons et en profitons pour faire une rétrospective de la population de notre commune à travers les années.

Enquêtes de recensement de 2018 à 2022
Populations légales au 1^{er} janvier 2020 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023
Commune de Golinhac
Population municipale : 340
Population comptée à part : 12
Population totale : 352



Retour en arrière :

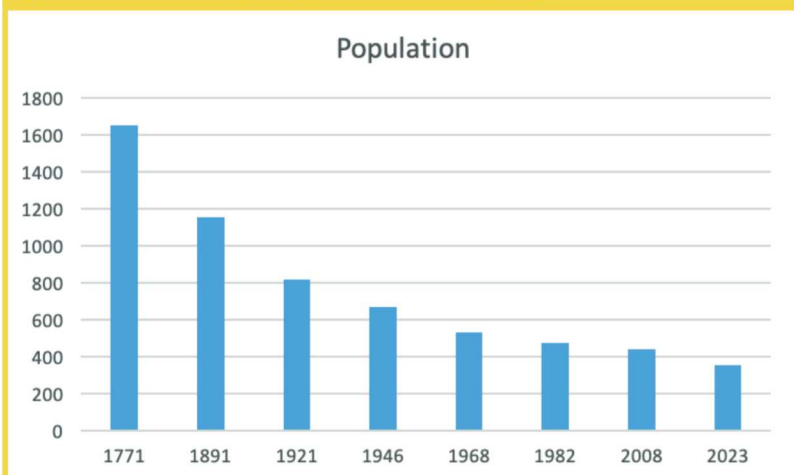
En **1772**, les 3 terroirs de Golinhac, Castailhac et Pénavayre (aujourd'hui La Colorgue dit aussi Nacoulorgues) comptaient sous l'Ancien Régime une importante population qu'on estimait à **1647** personnes, disséminées en **140** lieux-dits, hameaux et villages.

Entre **1833 et 1851**, une trentaine de hameaux furent démembrés de la commune de Golinhac. De ce fait, la population avait chuté de **22%**. Depuis, la commune n'a pas connu d'autre remembrement. En 1833, le décompte approximatif incluant les 107 villages, hameaux ou lieux-dits restant rattachés faisait état de **1343** habitants.

En **1876**, un recensement faisait état de **1158** habitants :

garçons :	333	filles :	330
hommes mariés :	214	femmes mariées :	205
veufs :	25	veuves :	51
	<u>572</u>		<u>586</u>

Population en historique depuis 1771 à nos jours :



Si vous souhaitez plus de précisions vous pouvez consulter le site de l'INSEE.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-12110>

Sources de cet article : INSEE et livre « Notre Village Golinhac-section patrimoine du Foyer Rural



Hameau de Firminhac

Retrouvez le journal sur le site de la Mairie : <https://notremairiegolinhac.fr>

Si vous souhaitez recevoir le prochain numéro au format numérique seulement, faites-vous connaître auprès du secrétariat de la mairie :

Mail : golinhac@orange.fr

Tél : 05 65 44 50 12